

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES PETITIONS
chargée d'examiner l'objet suivant :
Pétition « Maman je veux vivre ! »

1. PREAMBULE

La Commission thématique des pétitions a siégé le 7 mars 2019 pour traiter de cet objet à la salle du Bicentenaire, Place du Château 6 à Lausanne. Elle était composée de Mmes Séverine Evéquo, Alette Rey-Marion (en remplacement de Philippe Liniger), ainsi que de MM. François Cardinaux, Daniel Ruch, Daniel Trolliet, Olivier Epars, Jean-Louis Radice, Guy Gaudard, Olivier Petermann, sous la présidence de M. Vincent Keller.

MM. Pierre-André Pernoud et Philippe Liniger étaient excusés.

M. Jérôme Marcel, secrétaire de la commission parlementaire, a établi les notes de séances.

2. PERSONNES ENTENDUES :

Pétitionnaires : La délégation entendue est composée des membres du collectif de la grève pour le climat suivants : Mmes Mathilde Marendaz (représentante d'Yverdon), Julie Magnollay (représentante de l'ERACOM), de MM. Zakaria Dridi (représentant du Gymnase de la Cité), Hamza Palma (représentant Gymnase de Morges), Gari Dominiconi (représentant de l'EPFL et des Hautes Ecoles du canton).

Représentants de l'Etat : La délégation entendue est composée de MM. Cornelis Neet (dir. gén. DGE), Sylvain Rodriguez (dir. DIREN), Tristan Mariethoz (chef de projet DIREN).

3. DESCRIPTION DE LA PETITION

Cette pétition demande :

1) *Que le gouvernement déclare l'état d'urgence climatique.* La Suisse et le canton doivent reconnaître la catastrophe climatique comme une crise qu'il faut surmonter. Elle doit prendre des mesures concrètes en réaction à cette crise et travailler à en informer correctement la population.

2) *D'autre part, la Suisse et le canton doivent prendre des mesures législatives et exécutives visant à atteindre un bilan net d'émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité nul en Suisse d'ici à 2030, sans le développement et l'implémentation de technologies de compensation.*

3) *Dans le cas où il serait impossible d'accéder à ces revendications dans le système actuel, un changement de système est nécessaire pour surmonter cette crise.* Nous ne pouvons pas laisser des barrières systémiques entraver la mise en place d'un plan climatique.

4. AUDITION DES PETITIONNAIRES

Les membres de la délégation expliquent qu'ils représentent le collectif pour la grève du climat suisse, plus précisément sa section vaudoise. Un mouvement d'ordre national porté par un élan d'envergure planétaire dans lequel les actions sont coordonnées au sein de plus de quarante pays sur les cinq continents. Une rencontre étant par ailleurs prévue avec le Parlement européen dans les jours à venir. Il s'agit d'un mouvement autonome et indépendant, qui ne reconnaît aucune affiliation à des organisations existantes ou des partis politiques. Il s'agit d'un mouvement décentralisé de lutte pour la justice climatique. En plus d'organiser grèves et manifestations, le mouvement travaille également à l'éducation de la population sur des questions environnementales selon une approche rigoureuse et scientifique loin du laïus émotionnel. Leur présence ce jour est liée au dépôt d'une pétition suite à la grève du 18 janvier 2019, qui a réuni 22'000 personnes en Suisse dont 10'000 à Lausanne, à l'occasion de laquelle plus d'un millier de signatures ont été apposées sur une banderole, amenée au Grand Conseil le 22 janvier.

Ils déclarent qu'il faut être clair et pragmatique : nous sommes en situation de crise. La communauté scientifique est formelle : le dérèglement climatique causé par l'activité humaine place l'humanité sous une épée de Damoclès. Les décisions que nous prenons aujourd'hui et que nous prendrons dans les quelques années à venir vont déterminer les conditions de vie au sein desquelles non seulement nos enfants et petits-enfants évolueront, mais nous également. Les conditions de vie exceptionnelles dont jouissent les citoyens suisses et vaudois reposent fondamentalement sur la stabilité de l'écosystème mondial. Menacer cette stabilité c'est nous menacer toutes et tous directement ; à l'heure où nous prononçons ces mots, cette dernière est sur le déclin. Nous observons actuellement d'ores et déjà quelques effets de cette crise climatique, mais rien n'est comparable à ce qu'engendrerait notre inaction. Tous les aspects de notre vie quotidienne et de notre vie actuelle vont subir des modifications conséquentes. Dans cette situation de crise climatique, nous nous exposons par exemple à des crises économiques majeures, la raréfaction des matières premières, l'instabilité du marché, des rendements agricoles désastreux. Notre sécurité économique et alimentaire est en péril.

On constate d'ores et déjà la détresse humaine produite par les catastrophes climatiques aux quatre coins du monde, ainsi que ses effets sur notre territoire. Comment comparer les problèmes que posent à l'heure actuelle les 15'000 demandes d'asile par année dont 6500 acceptées selon le SEM, avec les 200 millions de migrants annoncés par le Rapport Stern sur l'économie du changement climatique. Nous sommes à l'aube d'ores et déjà perceptible d'une crise humanitaire sans précédents, avec les contraintes que cela engendrera pour les citoyens.

Liberté et Patrie... Mais que reste-t-il de nos libertés quand la sécurité de nos lendemains n'est pas assurée, et que restera-t-il de notre chère patrie quand nos terres seront stériles, nos nappes phréatiques acidifiées et nos rivières asséchées ? Selon le Rapport Planète vivante du WWF 2018, 60% des animaux sauvages ont disparu au cours des quarante dernières années. Les derniers rapports publiés dans la revue Plos One Mondial font également mention d'une disparition à l'heure actuelle de 80% des populations d'insectes en Europe sur les trente dernières années. Les spécialistes du Plan climat cantonal initié par le Conseil d'Etat, que nous avons rencontré ce lundi même l'affirme aussi : notre biodiversité se meurt et il y a urgence. Qu'advient-il de notre culture, de nos passions et de nos splendides paysages alpins ? Tous ces scénarios ont une racine commune. Le dérèglement climatique actuel et futur.

Ils expliquent que leur mouvement est descendu dans la rue pour ces raisons.

Les revendications concrètes sont :

- la proclamation de l’urgence climatique par le Parlement vaudois, soit que le Parlement reconnaisse le dérèglement climatique dû aux activités humaines comme une menace existentielle pour l’Humanité, comme une crise qu’il faut surmonter ;
- que le Parlement et le Gouvernement travaillent à informer correctement la population des causes et des conséquences pour la société de ce dérèglement ;
- que des objectifs concrets soient fixés au niveau cantonal pour atteindre un bilan net des gaz à effet de serre neutre d’ici à 2030, en accord avec les scénarios du GIEC ;
- que les autorités de par les pouvoirs que leur accorde la Constitution réagissent adéquatement à la crise climatique qui nous touche d’ores et déjà toutes et tous.

Ils concluent qu’en effet le mouvement a besoin de la collaboration des autorités. Car comme s’efforcent de le dire les scientifiques depuis des années, il y a urgence. On ne peut pas laisser les barrières systémiques entraver la mise en place d’un plan climatique. L’urgence climatique n’est plus à démontrer – preuve en est les cantons de Bâle-Ville puis Bâle-Campagne l’ont décrété. Le canton de Vaud peut être l’initiateur romand, comme il l’a été à maintes reprises dans l’histoire. Un canton qui a toujours été précurseur dans les changements politiques majeurs (droit de vote des femmes), et peut jouer encore ce rôle en décrétant l’urgence climatique. En ce sens ils demandent également au Grand Conseil vaudois d’utiliser son moyen d’action le plus efficace relativement à la politique fédérale, à savoir déposer une initiative cantonale auprès des Chambres fédérales dans le but de mettre à l’agenda de Berne le sujet de l’urgence climatique.

5. AUDITION DES REPRESENTANTS DE L’ETAT

Le Conseil d’Etat se préoccupe depuis plusieurs années de cette problématique, qui est un élément phare du Programme de législature 2017-2011 (mesure 1.13 [...] Elaborer une politique climatique cantonale [...]). Récemment, cette volonté s’est exprimée par l’organisation des Assises vaudoises du climat, qui a réuni une palette large d’acteurs. De même, la Feuille de route du plan climat vaudois précise les trois axes thématiques sur lesquels le Conseil d’Etat entend travailler : réduire les émissions de gaz à effet de serre, s’adapter aux changements climatiques et documenter les changements climatiques.

Le plan climat vaudois vise à :

- soutenir et renforcer les politiques publiques existantes et futures ;
- s’intégrer à d’autres démarches interdépartementales ;
- assurer une cohérence avec les différents niveaux institutionnels et créer une dynamique « climat » ;
- répondre aux dispositions légales.

La mise en place du plan climat se fera bien entendu via une démarche transversale entre les sept départements. Dans ce contexte, le Conseil d’Etat a été sensible à la large mobilisation populaire, une délégation du Conseil d’Etat ayant reçu à deux reprises les pétitionnaires (13 février et 4 mars 2019), ainsi que deux autres organisations (l’ONG Swiss Youth for Climate et la Commission cantonale des jeunes), notamment pour savoir comment ils pourraient s’intégrer à cette démarche de mise en place du Plan climat vaudois, dans laquelle il est prévu de les intégrer dans trois étapes successives à savoir: les groupes de travail du plan climat vaudois dès le mois de mars 2019 ; la consultation des mesures prévue à l’automne 2019 ; puis ensuite la mise en œuvre des mesures.

En conclusion, au vu des enjeux dans le domaine, les responsables de projet se réjouissent d'intégrer les jeunes qui se sont mobilisés dans la démarche d'élaboration du Plan climat vaudois. Des intervenants qui ont des idées « hors cadre » et dès lors une force de proposition intéressante.

6. DÉLIBÉRATIONS

Un commissaire questionne la nature de la pétition. Est-elle de nature législative avec renvoi éventuel à une commission de surveillance ou thématique (art.107, al. 3 LGC) ? Ou concerne-t-elle la gestion d'une autorité (al. 4) ? Autrement dit, le Grand Conseil s'en saisirait-il ou la transmettrait-il au Conseil d'Etat ? Il ressort que sept commissaires sont pour le renvoi au Conseil d'Etat, trois à la déclarer de nature législative et donc de la renvoyer à une autre commission.

Discussion générale

Après discussion, la commission est favorable au renvoi de cette pétition. En effet, l'objectif de Paris est le minimum vital, le GIEC estimant que ce n'est pas assez et il faut dès lors fixer un objectif plus haut. Il vaut mieux fixer les objectifs à des échéances plus proches (2030 au lieu de 2050) vu la réalité des temporalités pour mener à bien ces objectifs. Il s'agit de décréter l'urgence climatique, qui sera non contraignante mais permettra d'appuyer des budgets et des politiques publiques. Il est également nécessaire de donner un signal à l'ensemble de la société et mais surtout d'écouter le message des jeunes.

La commission passe au vote : si la plupart des commissaires sont favorables au renvoi au Conseil d'Etat de cette pétition dans une optique d'intégration environnementale dans l'ensemble des départements, d'autres estiment que les actes priment sur les déclarations à portée symbolique et qu'en ce sens ils ne peuvent pas soutenir cette pétition. Un commissaire s'interroge sur la pertinence de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat, le collectif l'ayant déposé ayant d'ores et déjà été reçu par une délégation du gouvernement.

7. VOTE

Par 6 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, la commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération cette pétition et de la renvoyer au Conseil d'Etat

Lausanne, le 18 août 2019

La rapportrice :
(Signé) Séverine Evéquoz